

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 26 MAI 2021

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Date de la convocation** : Jeudi 20 MAI 2021

**Début de séance** : 18 h 15

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

### **Délégués titulaires présents** :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilynne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Daniel.

1

**Délégués suppléants présents** : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; MARILLIER Michael ; MAURON Francine ; MORAND Nathalie.

**Excusés** : BAILLY Hervé ; BENOIT Jérôme ; BONDIER Jean-Robert (représenté par MARILLIER Michael) ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

**Excusés ayant donné pouvoir** : ARTIGUES Damien à BUNOD Rémy ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean Paul ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BUCHOT Jean-Yves à PIETRIGA Guy ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; GROSDIDIER Jean Charles à PROST Philippe ; GUERIN Jean Luc à LONG Grégoire ; LAMARD Philippe à ETCHEGARAY Josiane ; LUSSIANA Eddy à LONG Grégoire ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick.

**Absents** : BELLAT Stéphane ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; HUGONNET Franck ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie.

**Secrétaire de séance** : BELPERRON Pierre-Rémy.

*Le quorum est atteint avec 90 délégués titulaires et 6 délégués suppléants présents pour 106 suffrages exprimés (10 pouvoirs ont été donnés), soit 10 absents pour ce conseil.*

1. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil communautaire du 31 mars 2021](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le compte-rendu de séance du Conseil communautaire du 31 mars 2021.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : **106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention***

2. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE PRENDRE ACTE** de l'exercice de ses délégations.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : **106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention***

3. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE PRENDRE ACTE** de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : **106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention***

4. [ASSAINISSEMENT - Demande de retrait du Syndicat Mixte des Eaux et d'Assainissement \(SMEA\) de Beaufort, Sainte-Agnès, et Environs](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**LE RETRAIT** de Terre d'Émeraude Communauté du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux et d'Assainissement (SMEA) de Beaufort, Sainte-Agnès, et Environs

**DE LE CHARGER** de signer et de transmettre l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : **106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention***

5. [ASSOCIATIONS – Attribution de subventions : Volodalen / Triath'Lons](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'ATTRIBUER** en complément, pour 2021, les subventions aux associations inscrites dans le tableau précité ; à savoir l'association Volodalen Solidaire et Triath'lons pour un montant respectif de 1 500€ et 600€.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65 – article 6574.

**DE DIRE** que compte tenu des circonstances exceptionnelles liées aux mesures sanitaires de 2021, les montants des subventions approuvées par la présente délibération, ainsi que par celle du 31 mars 2021, constituent un plafond et feront l'objet d'un réexamen ; que ces subventions pourront être annulées ou ajustées en fonction du maintien des actions ou de l'engagement de dépenses par les associations,

**DE LE CHARGER** de la signature de tout document nécessaire et prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

#### **6. GYMNASE MOIRANS EN MONTAGNE – Demande de subvention DSIL 2021 éclairage LED**

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES € HT		RECETTES €	
		DSIL (60%)	18 602.44 €
		Autofinancement CC (40%)	12 401.63 €
<b>TOTAL €</b>	<b>31 004.07 € HT</b>	<b>TOTAL €</b>	<b>31 004,07 €</b>

**DE SOLLICITER** l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DSIL et au taux maximum, soit 60%,

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 13,

**DE DIRE** que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par la Communauté de communes au titre de son autofinancement.

**DE LE CHARGER** de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

#### **7. PROJETS ASSOCIATIFS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS – Approbation du règlement d'intervention en matière de subventions**

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** les termes du règlement d'intervention, encadrant les subventions communautaires aux projets associatifs culturels, sportifs et de loisirs, demeuré ci-annexé, ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire ;

**D'AUTORISER** la mise en place de conventions de subventionnement avec chacune des associations bénéficiaires d'une aide financière dans le cadre de ce dispositif ;

**DE LE CHARGER** de signer tout document relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

#### **8. Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) – approbation de la convention de partenariat dans le cadre du collectif d'organisation**

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat ci-annexée pour l'organisation des JEMA.

**DE LE CHARGER** de signer cette convention ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire, ainsi que de toute pièce permettant sa mise en œuvre.

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65 – article 6574.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

#### 9. MUSEE DU JOUET – Actualisation du règlement de visite

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le règlement de visite du musée du Jouet tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**DE LE CHARGER** de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce règlement ainsi que tout avenant après avis du Bureau communautaire.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

#### 10. MUSEE DU JOUET – Appel à projets DRAC Bourgogne-Franche-Comté 2021

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'appel à projet du musée du jouet :

##### Récolement décennal

Dépenses HT		Recettes HT		
	€		€	%
Vacations	41 437,46 €	Etat/Drac	19 000 €	46 %
		Communauté de communes	22 437,46 €	54 %
<b>Total des dépenses HT</b>	<b>41 437,46 €</b>	<b>Total recettes HT</b>	<b>41 437,46 €</b>	<b>100 %</b>

4

##### Service des publics

##### Action 1 : Développement du service des publics – projets d'éducation artistique et culturelle

Dépenses HT		Financement HT		
	€		€	%
		<b>Subvention Partenariat :</b>		
Documents		Etat/Drac-service musées	<b>4 335 €</b>	30%
Matériel pédagogique	<b>1 200 €</b>	Communauté de communes	<b>10 115 €</b>	70%
Audiovisuel	<b>300 €</b>			
Intervenant du Spectacle	<b>3 200 €</b>			
Formation	<b>1 900 €</b>			
Entrée musée offerte (scolaire)	<b>3 850 €</b>			
Ingénierie culturelle (temps agent et prestation de service)	<b>4 000 €</b>			
<b>Total dépenses HT</b>	<b>14 450 €</b>	<b>Total financement HT</b>	<b>14 450 €</b>	100%

**Action 2 : Actions envers les publics en situation de handicap et les publics du champ social**

Dépenses HT		Financement		
	€		€	%
Intervenant conférencier (LSF)	400 €	<b>Subvention-Partenariat :</b>		
Ingénierie culturelle et numérique pour le handicap moteur (prestation de service)	1 800 €	Etat/Drac, service musées	3 210 €	30%
Ingénierie culturelle et numérique pour le handicap mental (prestation de service)	2 500 €	Région	5 150 €	48%
Ingénierie culturelle et numérique pour le handicap auditif (prestation de service)	3 000 €	Département	1 545 €	15%
Ingénierie culturelle et numérique pour le handicap visuel (prestation de service)	3 000 €	Communauté de communes	795 €	7%
<b>Total dépenses HT</b>	<b>10 700€</b>	<b>Total financement</b>	<b>10 700€</b>	<b>100%</b>

**DE DIRE** que les crédits de dépenses sont inscrits au budget chapitre 011.

**DE PRENDRE EN CHARGE** la part non couverte par les subventions au titre de l'autofinancement.

**DE LE CHARGER** de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

5

**11. MUSEE DU JOUET – Appel à projets « Été culturel » de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté 2021**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'appel à projet « Été culturel » comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT		
Rémunération des artistes	3 450 €	DRAC	3 450 €	60 %
Communication	800 €	Communauté de communes	2 300 €	40 %
Prestation de services	500 €	<i>Dont CTDCEAC</i>	1 150 €	
Temps agent	800 €			
Matériel	200 €			
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 750 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>5 750 €</b>	<b>100 %</b>

**DE SOLLICITER** la DRAC Bourgogne-Franche-Comté pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif national « Été culturel 2021 » au taux de 60%.

**DE DIRE** que les crédits de dépenses sont inscrits au budget chapitre 011

**DE PRENDRE EN CHARGE** la part non couverte par les subventions au titre de l'autofinancement.

**DE LE CHARGER** de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

**12. MUSEE DU JOUET – Demande de financement au Conseil Départemental du Jura (DST – SOCLE) pour l'amélioration de l'éclairage**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération relatif à l'amélioration de l'éclairage du musée du jouet comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT		
Projecteurs	75 813,60 €	Etat (DETR)	23 968,08 €	30 %
Technicien éclairage	4 080,00 €	Conseil Départemental du Jura (DST SOCLE)	15 978,72 €	20 %
		Communauté de communes	39 946,80 €	50%
<b>Total des dépenses</b>	<b>79 893,60 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>79 893,60 €</b>	<b>100 %</b>

**DE SOLLICITER** le Conseil Départemental du Jura pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de solidarité au territoire (SOCLE) au taux de 20%.

**DE SOLLICITER** l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'attribution d'une subvention de 30%.

**DE DIRE** que les crédits de dépenses sont inscrits au budget chapitre 21.

**DE PRENDRE EN CHARGE** la part non couverte par les subventions au titre de l'autofinancement.

**DE LE CHARGER** de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

**13. ZA Orgelet – lancement procédure expropriation**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le principe d'acquisition par voie d'expropriation des emprises nécessaires à la réalisation du projet d'extension Est de la ZA le Vernois à Orgelet

**D'APPROUVER** le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique joint en annexe,

**DE L'AUTORISER** à solliciter auprès du Préfet, l'ouverture d'une enquête d'Utilité Publique, ainsi que l'organisation d'une enquête parcellaire pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'extension Est de la ZA le Vernois à Orgelet,

**DE L'AUTORISER** à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

#### 14. ZA LAVANCIA vente parcelle SMP

##### LE PRESIDENT PROPOSE :

**DE CÉDER** à la Société SMP basée à Bellignat (01) la parcelle ZB 355 d'une superficie de 61 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique, sous réserve de l'avis conforme des domaines

**DE CHARGER** la SCP COIFFARD-BEAUREGARD-JOSSIER de rédiger l'acte notarié, les frais de rédaction d'acte étant à la charge de l'acquéreur

**DE L'AUTORISER** à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

#### 15. ZA LA FORET ARINTHOD vente parcelle SCI plateforme de la Petite Montagne

##### LE PRESIDENT PROPOSE :

**DE CÉDER** à la Société Civile Immobilière « Plateforme de la Petite Montagne » la parcelle ZB 262 située en ZA la Forêt à Arinthod, d'une contenance de 6 850 m<sup>2</sup>, sous réserve du bornage, **pour un prix de 17 125 € HT environ, soit 20 550 € TTC environ.**

**DE CHARGER** Maître Isabelle MEYNIAL-DESMARE, notaire à Arinthod, de rédiger l'acte notarié, les frais de rédaction d'acte étant à la charge de l'acquéreur

**DE L'AUTORISER** à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

#### 16. ZA PATORNAY vente parcelle SCI Norian

##### LE PRESIDENT PROPOSE :

**DE CÉDER** à la Société Civile Immobilière « Norian » une partie de la parcelle ZA 166 pour une surface d'environ 13 360 m<sup>2</sup> et la parcelle ZA 167 d'une contenance de 19m<sup>2</sup>, sous réserve du bornage, **pour un prix de 33 447,50 € HT environ, soit 40 137 € TTC environ,** les frais de bornage étant à la charge de l'acquéreur,

**DE CHARGER** l'étude Delphine KLEIN-MAIRE, Notaires Associés, 2 Chemin des Perrières, 39270 Orgelet, de rédiger l'acte notarié, les frais de rédaction d'acte étant à la charge de l'acquéreur,

**DE L'AUTORISER** à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

#### 17. FACTURATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF Encaissement de la redevance d'assainissement collectif facturée par les structures facturant l'eau potable

##### LE PRESIDENT PROPOSE :

**DE PRENDRE ACTE** que les montants versés par la société SUEZ correspondent aux montants TTC perçus auprès des abonnés

**DE CONSTATER** l'erreur matérielle sur les notifications et les synthèses de facturation transmises par la société SUEZ, précisant qu'il s'agit de montant TTC.

**DE LE CHARGER** de procéder aux écritures rectificatives.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

#### 18. PETITES VILLES DE DEMAIN Demande de financement pour un poste de chef de projet

##### LE PRESIDENT PROPOSE :

**DE DEMANDER** un financement à hauteur de 75% pour le poste de chef de projet Petites Villes de Demain auprès des deux partenaires : l'ANCT et la Banque des Territoires ;

Dépenses éligibles	Recettes				
	Montant du financement ANCT/Banque des territoires à hauteur de 75% (max 40 000€)		Montant du reste à charge pour les collectivités à hauteur de 25%		
Salaire Brut chargé du chef de projet sur 12mois	ANCT 50%	Banque des territoires 25%	Terre d'Émeraude Communauté 34%	Commune d'Arinthod 33%	Commune de Moirans-en-Montagne 33%
45 191,88€	20 000€	10 000€	5 165,24€	5 013,32€	5 013,32€

**DE DONNER** son accord pour engager toutes les démarches afférentes au programme ;

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

8

#### 19. INSTRUCTION - Avenant à la convention du service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme et des autorisations d'urbanisme

##### LE PRESIDENT PROPOSE :

**DE L'AUTORISER** à signer l'avenant à la convention initiale portant adhésion au service mutualisé d'instruction des actes et des autorisations relatifs à l'application du droit des sols de Terre d'Émeraude Communauté pour l'ensemble des communes concernées joint en annexe,

**DE L'AUTORISER** à signer tous les avenants ultérieurs liés à la convention initiale, après avis du Bureau communautaire.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

#### 20. TAXE DE SEJOUR - Révision tarifs 2022

##### LE PRESIDENT PROPOSE :

**DE REVISER** les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**D'ASSUJETTIR** les natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour au réel :

- Les palaces ;
- Les hôtels de tourisme ;



- Les résidences de tourisme ;
- Les meublés de tourisme ;
- Les villages de vacances ;
- Les chambres d'hôtes ;
- Les auberges collectives ;
- Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques ;
- Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air ;
- Les ports de plaisance ;
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées ci-dessus.

**DE PERCEVOIR** la taxe de séjour du 1er janvier au 31 décembre inclus.

**DE FIXER** les tarifs à :

Conformément à l'article L2333-31 du CGCT, sont exemptés de la taxe de séjour :

- 1° Les personnes mineures ;
- 2° Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- 3° Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- 4° Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil communautaire détermine

**DE FIXER** le loyer hebdomadaire minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 35 €.

**DE FIXER** les modalités de déclaration et reversement comme suit :

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur hébergement auprès du service tourisme de la collectivité. Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet via la plateforme de déclaration. En cas de déclaration par courrier, le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 du mois, le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours.

En cas de déclaration par internet, le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois.

Le service Tourisme transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent lui retourner accompagné de leur règlement avant le :

- 15 avril pour les taxes collectées du 01 janvier au 31 mars,
- 15 juillet pour les taxes collectées du 01 avril au 30 juin,
- 15 octobre pour les taxes collectées du 01 juillet au 30 septembre,
- 15 janvier pour les taxes collectées du 01 octobre au 31 décembre.

**DE LE CHARGER** de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : **106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention***

## **21. AIDE à l'IMMOBILIER d'ENTREPRISE - attribution de subvention chambres d'Hôtes CHEVASSUS**

### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** la demande d'aide à l'Immobilier d'Entreprise sollicitée Mme CHEVASSUS pour la création de 4 chambres d'hôtes sur la commune de la Chailleuse

**D'OCTROYER** une aide de 1 000€ dans le cadre du règlement d'intervention.

**DE LE CHARGER** de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

**22. AIDE à l'IMMOBILIER d'ENTREPRISE - attribution de subvention au camping Trélachaume**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** la demande d'aide à l'Immobilier d'Entreprise sollicitée par le camping TRELACHAUME siégeant au 50 rue du Mont du Cerf 39260 MAISOD

**D'OCTROYER** une aide de 1 000€ dans le cadre du règlement d'intervention.

**DE LE CHARGER** de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

**23. VOUGLANS - Transfert des conventions de superposition du domaine public**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE FIXER** pour la saison 2021 la participation de la régie de Vouglans à 13 500€ ;

**DE LE CHARGER** de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

**24. PDIPR - Gestion et la valorisation des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre, VTT, équestre sur le territoire de Terre d'Émeraude. Demande de subvention auprès du département pour le plan triennal 2021/2022/2023**

10

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le principe de l'opération de gestion et valorisation des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre, VTT, équestre sur le Territoire de Terre d'Émeraude et le plan triennal 2021-2023.

**D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération annexé à la présente délibération

**DE SOLLICITER** le Conseil départemental du Jura pour obtenir la subvention liée au plan triennal 2021-2023 de randonnée sur le territoire de Terre d'Émeraude communauté ;

**D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 106 votants - 106 pour - 0 contre - 0 abstention*

**25. CASCADES DU HERISSON - Modification des Tarifs du parking**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** les tarifs du parking des Cascades du Hérisson

**DE LE CHARGER** de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 106 votants - 102 pour - 1 contre - 3 abstentions*

Fin de séance : 21 h 15